

PLAN D'URBANISME

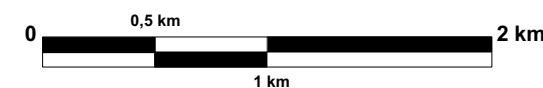
Les zones à protéger
Carte 4 - B

-  Accès véhiculaire fonctionnel
-  Chemin forestier
-  Cours d'eau intermittent
-  Cours d'eau permanent
-  Lac
-  Limite municipale
-  Limite de lot
-  Rue publique
- Zones à protéger**
-  Milieu humide
-  Pente forte (20 à 30 %)
-  Pente très forte (+ de 30 %)
-  Sommet de montagne
-  Zone de forte élévation (+ de 280 mètres)

Les pentes ont été générées à l'aide des courbes de niveaux 1 : 20 000 (10 mètres)

Sources : Plan directeur en environnement, 2007, Biolifila
MRC Les Laurentides

Les cours d'eau, les milieux humides et les pentes figurant sur cette carte ne sont fournis qu'à titre indicatif seulement. Lors de la présentation d'une demande relative à un permis ou un certificat, la présence ainsi que la délimitation de ces cours d'eau, milieux humides et pentes doivent être établies matériellement et considérées aux fins de celle-ci.



Date : 13 juin 2009

Échelle: 1 : 2 500

Projection : Québec MTM, zone 8 (NAD 83)

